

# Politique antitabac : la France participe à une étude internationale

**Dix-neuf pays participent à une grande enquête périodique destinée à évaluer l'impact de la lutte contre le tabagisme. La France, très engagée dans ce domaine, s'est associée à cette étude en 2007 et 2008. L'analyse des premiers résultats confirme l'implication de la population dans ce domaine et incite à de nouvelles initiatives de la part des pouvoirs publics.**

Le projet « *International Tobacco Control – ITC* » est la première étude de cohortes réalisée au niveau international sur la consommation de tabac. Il consiste en une collaboration entre responsables nationaux des politiques de santé et organisations internationales, sous la responsabilité de l'université de Waterloo, au Canada. Son objectif est d'évaluer l'impact, au niveau psychologique et comportemental, des dispositions fondamentales de la Convention cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il est actuellement déployé dans dix-neuf pays, qui représentent 50 % de la population mondiale, 60 % des fumeurs et 70 % des consommateurs de tabac dans le monde. Dans chaque pays, le projet ITC mène des enquêtes longitudinales annuelles pour évaluer l'impact et identifier les déterminants de la lutte antitabac dans chacun des domaines suivants :

- les avertissements sanitaires et descriptifs sur les emballages ;
- la législation antitabac ;
- les prix et la taxation des produits du tabac ;
- l'éducation et la sensibilisation du public et l'aide au sevrage ;
- la publicité et la promotion en faveur du tabac.

## La lutte contre le tabagisme en France

La France a, ces derniers temps, enregistré des avancées conséquentes dans la lutte contre le tabagisme. C'est notamment la première nation européenne à avoir ratifié la Convention cadre de l'OMS, le 19 octobre 2004. L'interdiction totale de fumer sur les lieux

de travail et dans les lieux affectés à un usage collectif a été introduite en deux temps :

- en février 2007, dans toutes les entreprises, bâtiments administratifs, établissements d'enseignement et de santé ;
- en janvier 2008, dans tous les autres lieux publics tels que les cafés, bars, hôtels, restaurants, discothèques et casinos.

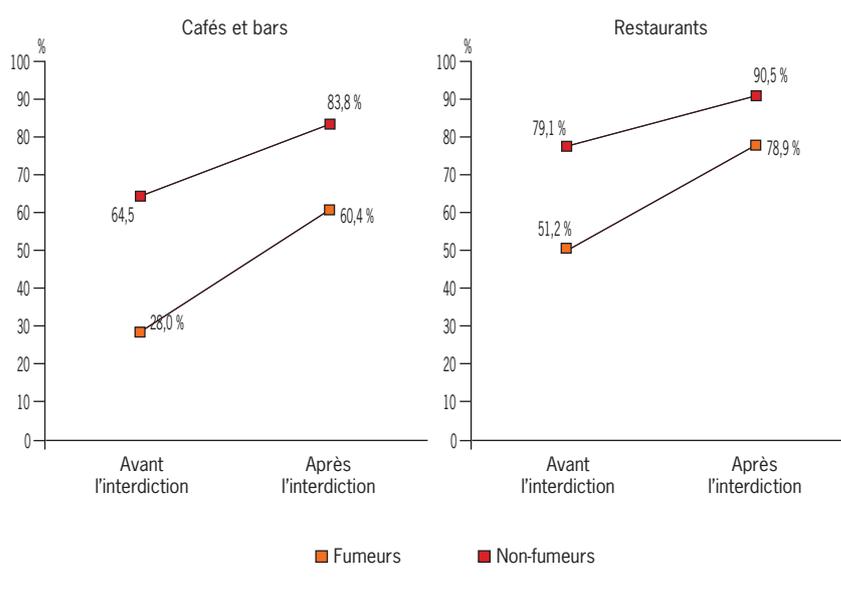
En 2006, des chercheurs de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), de l'Institut national du cancer (INCa) et de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) ont collaboré avec

l'équipe du projet ITC pour la mise en place du projet ITC France. L'objectif était la mise sur pied d'une enquête exhaustive des mesures nationales de lutte contre le tabagisme et notamment de la mise en place en deux phases de l'interdiction totale de fumer.

## Qu'en pense la population ?

La première vague de l'enquête ITC en France s'est intéressée aux attitudes et aux comportements des fumeurs et des non-fumeurs de fin 2006 à début 2007. Un échantillon de 1 735 fumeurs adultes et 525 non-fumeurs adultes a été recruté au moyen d'entretiens télé-

**Figure 1 : Pourcentage de fumeurs et de non-fumeurs soutenant fortement l'interdiction de fumer en France dans les lieux publics, avant et après l'interdiction**



phoniques. Cette première phase a été conduite avant la mise en place de l'interdiction de fumer de février 2007 sur les lieux de travail et dans les centres commerciaux, les aéroports, les gares, les hôpitaux et les écoles en France. Les répondants ont ensuite été recontactés, de septembre à novembre 2008 (vague 2), pour déterminer et évaluer l'impact aussi bien de l'interdiction de 2007 que de celle concernant les cafés, bars et restaurants, entrée en vigueur en janvier 2008.

- *Fumer reste une dépendance, même à de faibles niveaux de consommation.* Plus de 90 % des fumeurs de l'échantillon fument tous les jours et un pourcentage similaire se déclarent « beaucoup » ou « un peu » dépendants à la cigarette. En moyenne, les fumeurs réguliers fument moins d'un paquet (13,5 cigarettes) par jour ; ils sont la moitié (47 %) à fumer dix cigarettes par jour ou moins. Ce niveau de consommation quotidienne est parmi les plus bas observés dans l'ensemble des pays couverts par ITC (1).

- *Les trois quarts des fumeurs français veulent arrêter de fumer.* Près des trois quarts des fumeurs ont déjà essayé d'arrêter et ont l'intention de le faire dans le futur. Près de 40 % des fumeurs envisagent d'arrêter dans les six mois à venir. La grande majorité d'entre eux

(88 %) regrettent leur dépendance, 63 % étant « tout à fait » ou « plutôt » d'accord avec le fait que le gouvernement devrait faire davantage pour aider les fumeurs à arrêter. Un tiers seulement (35 %) des fumeurs ayant consulté un médecin au cours des six derniers mois ont reçu de sa part des conseils sur les moyens d'arrêter.

- *Les fumeurs français ont conscience des conséquences néfastes du tabac.* Une majorité de fumeurs (55 %) a souvent pensé, au cours du dernier mois, aux dommages causés par le tabac.

- *Le prix des cigarettes et les risques pour la santé* sont cités comme motifs d'arrêt par respectivement 62 % et 48 % des fumeurs. Presque 60 % des fumeurs ont « souvent » ou « très souvent » pensé à l'argent consacré à l'achat des cigarettes. Plus de 30 % rapportent avoir, au cours des six derniers mois, dépensé pour des cigarettes de l'argent qui aurait été mieux dépensé pour des choses essentielles à la gestion du foyer.

- *En France, les fumeurs prêtent attention aux avertissements sanitaires apposés sur les paquets.* Plus des deux tiers (68 %) des fumeurs déclarent avoir remarqué « souvent » ou « très souvent » les avertissements sur les paquets de cigarettes, et plus d'un tiers les avoir « souvent » ou « très souvent » lus ou exa-

minés attentivement au cours du dernier mois. La moitié de tous les fumeurs interrogés affirment que ces mises en garde les font « beaucoup » réfléchir aux risques du tabagisme.

*Presque tous les bars et les restaurants, en France, sont désormais totalement non-fumeurs.* Avant l'interdiction, pratiquement tous les cafés, bars et pubs étaient enfumés, d'après les déclarations de 97 % des fumeurs et de 93 % des non-fumeurs à propos de leur dernière visite dans ces établissements. Depuis l'interdiction, presque tous les cafés, bars et pubs sont complètement non-fumeurs (seuls 4 % des fumeurs et 5 % des non-fumeurs ont déclaré avoir vu des gens fumer à l'intérieur lors de leur dernière visite). Ces résultats sont similaires pour les restaurants, avec 71 % des fumeurs et 57 % des non-fumeurs qui déclaraient avant l'interdiction avoir vu des gens fumer lors de leur dernière visite, alors que ces chiffres sont tombés à respectivement 2 % et 3 % après l'interdiction. Les politiques antitabac sont considérées comme bien appliquées : 95 % des fumeurs et 85 % des non-fumeurs pensent que l'interdiction de fumer dans les bars est totalement appliquée ; ils sont 98 % des fumeurs et 92 % des non-fumeurs à déclarer la même chose pour les restaurants.

- *Fumeurs et non-fumeurs soutiennent l'interdiction de fumer.* Dans la mesure où l'interdiction de fumer a permis de réduire l'exposition à la fumée de tabac, un nombre grandissant de fumeurs et de non-fumeurs ont exprimé leur soutien à cette nouvelle réglementation. Après l'entrée en vigueur de l'interdiction, la grande majorité des non-fumeurs (96 %) et des fumeurs (86 %) estimaient que cette mesure était une « bonne » ou une « très bonne » chose. De 28 % avant l'interdiction, le pourcentage de fumeurs en faveur de l'interdiction dans les cafés et les bars est passé à 60 % après son entrée en vigueur. Le soutien des fumeurs à l'interdiction dans les restaurants est passé de 51 % à 79 % (Figure 1).

## Les implications pour la lutte antitabac en France

Ces résultats montrent que fumeurs et non-fumeurs sont favorables à la mise en application et à l'extension des politiques définies dans la CCLAT. Ils confirment également les résultats obtenus

nus dans d'autres enquêtes menées par l'INPES (Baromètre santé 2005, Imets).

Les éléments clés qui incitent à de nouvelles initiatives dans ce domaine sont :

- la majorité des fumeurs français regrettent leur dépendance, aimeraient arrêter, et ont déjà fait plusieurs tentatives. Ils estiment que le gouvernement devrait augmenter sa contribution à l'aide à l'arrêt ;
- les fumeurs français se déclarent préoccupés par le prix du tabac et presque deux tiers d'entre eux déclarent qu'un prix élevé constitue une incitation majeure à arrêter. Cela met en lumière l'importance et l'efficacité de la hausse des taxes en tant que puissant levier de diminution du tabagisme ;
- le soutien accru des fumeurs et des non-fumeurs en faveur des politiques antitabac une fois qu'elles sont entrées en vigueur et le niveau élevé de respect de ces politiques sont autant d'éléments permettant d'envisager une bonne acceptation de restrictions complémentaires à venir.

L'impact majeur des avertissements textuels sur les paquets de cigarettes suggère que, comme dans d'autres pays dans le monde et en Europe, il existe une opportunité pour passer aux avertissements illustrés afin d'influencer encore plus les fumeurs. Leur utilisation est recommandée dans les lignes directrices de l'article 11 de la CCLAT sur l'emballage et l'étiquetage des produits du tabac.

**Romain Guignard**

Chargé d'études-statisticien,

**Jean-Louis Wilquin**

Chargé d'études Tabac,

direction des Affaires scientifiques, INPES.

## ► Référence bibliographique

(1) Fong G.T., Ratte S., Craig L., et al. *Évaluation des politiques de lutte contre le tabagisme en France : résultats de la première vague de l'enquête ITC France*. Bulletin épidémiologique hebdomadaire, numéro thématique – Journée mondiale sans tabac 2008 ; 21-22 : 183-7.

## COURRIER DES LECTEURS

# Divergences sur le rôle des infirmières scolaires

**La Santé de l'homme a publié, dans son précédent numéro (n° 399), un article de la sociologue Yaëlle Amsellem-Mainguy qui a réalisé une enquête sur la contraception d'urgence. Brigitte Accart, secrétaire générale du Syndicat national des infirmiers infirmières éducateurs de santé (Snies), en conteste les résultats dans un courrier qu'elle nous a fait parvenir et que nous publions ci-dessous in extenso.**

Abonnée à la revue *La Santé de l'homme*, j'ai lu avec intérêt le numéro 399, plus particulièrement l'encart page 9 : « L'infirmière scolaire : un rôle variable sur l'information à la contraception ». Permettez-moi en tant que Secrétaire Générale d'un syndicat représentatif des infirmiers exerçant aux ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de vous faire plusieurs remarques.

Il est écrit que l'infirmière « ne propose, quand elle le fait, qu'un traitement du problème dans un cadre collectif ». Les infirmiers scolaires assurent les heures d'éducation à la sexualité rarement en classe entière, encore moins plusieurs classes réunies, mais le plus souvent en demi-classe et en binôme avec une autre personne formée, de l'équipe éducative ou avec une personne ressource du centre de planification de proximité. Le plus difficile est de planifier les heures d'information prévue par la loi de 2001, par défaut de disponibilité des élèves et/ou de la volonté de l'équipe éducative.

Parmi les missions de ces personnels de santé (définies par la circulaire du 15 janvier 2001), la première est l'accueil, l'écoute, puis entre autre la réponse aux demandes de renseignements. Lors de ces « consultations infirmières », la relation est individuelle et un « dialogue singulier » s'instaure dans la confiance et le respect du secret professionnel (non médical) inhérent à notre profession. Ceci est d'ailleurs régulièrement expliqué aux jeunes qui ne font la différence entre la réserve des membres de l'équipe éducative et le secret professionnel des personnels santé et sociaux.

Il est décrit trois modes de fonctionnement de l'infirmière scolaire dans la pratique.

Si le premier et le second sont des pratiques quotidiennes, je mets une réserve sur la dernière phase « ne jouent pas la carte de responsabilisation ». L'infirmière de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur est éducatrice de santé, c'est-à-dire elle doit accompagner vers l'autonomie les élèves et les étudiants donc les responsabiliser dans leur vie affective et sexuelle, entre autres.

Enfin, je pense que les 64 entretiens de jeunes femmes de 15 à 25 ans ne sont pas représentatifs quant à l'absence d'implication des infirmiers. Les statistiques et bilans annuels démontrent bien au contraire les sollicitations nombreuses, nos prises de responsabilités devant des situations où la jeune fille est en situation sociale, familiale, et/ou scolaire bien difficile et où le secret professionnel, non médical, est vital.

Le Snies Unsa Éducation regroupe des infirmiers, premiers acteurs de santé publique et communautaire de proximité exerçant leurs missions auprès des élèves et des étudiants, de la grande section maternelle à l'université, soit environ 7 000 professionnels. Nous ne cessons de promouvoir nos missions, de défendre le travail réalisé dans des conditions parfois difficiles, de réclamer d'être associés à toutes les politiques de prévention et d'éducation en tant que relais.

Je considère que ce texte ne reflète pas le travail, que les 64 entretiens ne sont pas représentatifs, et qu'il porte atteinte à notre profession exerçant aux ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**Brigitte Accart,**

Secrétaire Générale, Syndicat national des infirmiers infirmières éducateurs de santé (Snies).